

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 43
Votants : 47
Ayant donné procuration : 04
Absents/excusés : 06
Représenté : 01
Démissions :
Résultat du vote :
Pour : 12
Contre : 35
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

**Demande de transfert de la
compétence péri et
extrascolaire**

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 025-200069565-20240611-2024_044-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-16,

VU les statuts de la Communauté,

Considérant que par une délibération en date du 22 février 2022, la Communauté a décidé de lancer une étude, suite à un questionnaire transmis en ce sens aux communes, pour étudier les enjeux d'un transfert des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire,

Considérant que cette étude a donné lieu à la production d'un rapport d'état des lieux, dit rapport de phase 1 présenté à tous les Maires et les membres de la commission « Ecoles-Jeunesse »

Considérant que cette étude a donné lieu à la production d'un rapport spécifique à l'étude des scénarios de transfert, dit rapport de phase 2, qui prévoyait un scénario, dit scénario 2, prévoyant un transfert total des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire,

Considérant que ledit rapport prévoyant en outre un scénario relatif au statu quo, un scénario 1 portant sur le transfert de la compétence scolaire par une modification de l'intérêt communautaire et un scénario 3 de restitution de la compétence « affaires scolaires » aux communes,

Considérant qu'à la suite du rendu de l'étude, il est apparu qu'il n'était pas opportun pour les communes d'étendre la coopération intercommunale aux compétences périscolaire et extrascolaire de telle sorte que leur transfert peut être exclu à ce jour,

Considérant qu'il est apparu utile que chacun des conseillers communautaires puisse effectivement délibérer sur le rejet de ce scénario afin de permettre la poursuite de la réflexion quant aux autres scénarios (scénario 0, scénario 1 et scénario 3),

Considérant le caractère préparatoire de cette délibération,

AINSI APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PAR 35 VOIX et 12 CONTRE DECIDE :

Article 1 : de rejeter le scénario 2 de l'étude de transfert des compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire à savoir le transfert, par ses communes membres, à la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs des compétences scolaire, périscolaire, extrascolaire.

Article 2 : de charger le Président de l'exécution de la présente délibération et notamment de sa notification aux communes membres et au préfet du Doubs.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon- (30 rue Charles Nodier, - 25 000 Besançon) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 43
Votants : 47
Ayant donné procuration : 04
Absents/excusés : 06
Représenté : 01
Démissions :
Résultat du vote :
Pour : 47
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

Espaces Naturels
Sensibles (ENS) du Mont
d'Or

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 025-200069565-20240611-2024_045-DE

EXTRAIT DU R

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Le Président SAILLARD rappelle que lors du conseil communautaire du 28/02/2023, Béatrix LOIZON, Vice-Présidente en charge de la gestion et de la préservation du patrimoine naturel, de la transition climatique et du tourisme au Département du Doubs a présenté les ambitions du Département au sujet de l'Espace Naturel Sensible du Mont d'Or.

L'objectif est notamment de construire un plan de gestion qui tienne compte des contraintes de l'ensemble des acteurs locaux tels que les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs, dans un milieu naturel exceptionnel, sans oublier les activités touristiques qui sont en pleine mutation dans le contexte de changement climatique.

Le projet comporte un volet investissement dans des infrastructures (belvédères, sentiers pédestres), mais aussi un volet fonctionnement avec la création d'un comité de pilotage composé notamment des acteurs cités ci-dessus, mais aussi du Parc Naturel Régional du Haut Jura, des Communes concernées, qui pourra travailler sur divers sujets comme la ressource en eau pour le bétail, les scolytes...

Dans cet écosystème, le Département du Doubs qui est titulaire de la compétence ENS souhaite initier la démarche et la financer, mais il sollicite la Communauté de Communes pour qu'elle s'implique ensuite dans la gestion et l'animation.

Cela nécessite d'y consacrer du temps de travail en interne, que le Département pourrait subventionner au même titre que l'investissement.

Les techniciens et élus du Département ont rencontré les 4 communes concernées, qui ont toutes délibéré favorablement pour s'engager dans cette démarche ENS. La Communauté de Communes est à son tour sollicité pour émettre un avis.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 025-200069565-20240611-2024_045-DE

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Donne un accord de principe pour s'engager dans la démarche ENS du Mont d'Or en lien avec le Département du Doubs,**
- **Valide l'affectation du temps de travail nécessaire en interne pour suivre et animer cette démarche,**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place de cet Espace Naturel et pour solliciter toutes les demandes d'aides possibles afin de financer les frais induits par cette démarche.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 43
Votants : 47
Ayant donné procuration : 04
Absents/excusés : 06
Représenté : 01
Démissions :
Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 01

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

**SMMO : demande de
financement pour un poste
d'ingénierie**

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 025-200069565-20240611-2024_046-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Le Président SAILLARD informe le conseil communautaire que depuis les départs d'Olivier ERARD et Sylvain PHILIPPE ce printemps, la direction du Syndicat Mixte du Mont d'Or est assurée par un comité de direction, notamment piloté par le Département du Doubs.

La station de Métabief reste toutefois engagée dans le projet européen BEYOND SNOW

Après la phase de diagnostic et d'études, les prochains 18 mois du projet seront consacrés à la définition de la stratégie d'adaptation et aux actions opérationnelles. Pour le SMMO, cette période sera en partie l'opportunité de poursuivre sa stratégie de transition adoptée en 2022, à travers le Plan d'Accélération de la Transition du SMMO (PACT), d'en rapporter et d'en communiquer les constats, les réussites ou les points d'amélioration, aux partenaires européens et aux observateurs.

En parallèle, le livrable intermédiaire du futur schéma directeur de transition du tourisme et loisirs du Haut-Doubs : le MASTERPLAN, a été présenté, salué et validé en comité de pilotage Avenir Montagnes le 30 avril 2024. Dans ce document de référence, figurent trois projets phares de transition sur le périmètre du SMMO et de la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD) ;

- Site remarquable du Mont d'Or.
- Station de Montagne de Métabief.
- Pôle nordique des tremplins de Chaux-Neuve.

Ces projets ont été identifiés, lors des ateliers collaboratifs menés sur le territoire, comme étant des totems nationaux, territoriaux et locaux pour la transition du SMMO, de la CCLMHD et plus largement du Haut-Doubs. Ils sont pleinement intégrés dans la stratégie de transition et dans les actions opérationnelles du SMMO et de la CCLMHD, en lien avec le projet européen BEYOND SNOW.

Afin de mener à bien ces projets, il apparaît nécessaire de poursuivre l'ingénierie de projet européen et d'y adosser la gestion des trois projets de transition, par la création d'un poste de chargé(e) de projet européen et de projets de transition sur le périmètre SMMO et CCLMHD (Site du Mont d'Or, Station de Montagne, Pôle Chaux-Neuve).

La gouvernance du projet européen BEYOND SNOW co-finance ce poste sur la période 2024-2025. S'agissant du plan prévisionnel de financement de ce poste, il est construit selon le tableau ci-dessous qui sollicite la Communauté de Communes à hauteur de 20 000€ :

Dépenses en €		Recettes en €	
Masse salariale chargée CDD sur 18 mois (15/06/2024 au 15/12/2024)	99 000	BEYOND SNOW salaire	55 600
Frais de poste (frais de missions et déplacements salariés et observateurs, événements, AMO)	15 000	BEYOND SNOW frais	15 000
		FNADT Massif	20 000
		CCLMHD	20 000
		SMMO	3 400
total	114 000	total	114 000

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention des membres présents :

- Valide le principe du recrutement d'un chargé de projet BEYOND SNOW au Syndicat Mixte du Mont d'Or,
- Co finance ce poste à hauteur de 20 000€ sur la durée du contrat de 18 mois,
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents induits par cette démarche.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 43
Votants : 47
Ayant donné procuration : 04
Absents/excusés : 06
Représenté : 01
Démissions :

Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 01
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

Taxe de séjour :
Tarifs 2025

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

Reçu
Le 18/06/2024

ID : 025-200069565-20240611-2024_047-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Le Vice-Président chargé du tourisme,

- Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;
- Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;
- Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;
- Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 ;
- Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;
- Vu l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 Décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 ;
- Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 ;
- Vu les articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;
- Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 ;
- Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 ;
- Vu les articles 122, 123 et 124 de la loi n°2020-1721 de finances pour 2021 ;
- Vu l'article 76 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023
- Vu la délibération du conseil départemental du Doubs du 26 juin 2023 portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour ;
- Vu les articles 129 et 140 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024
- Vu le rapport de M. le Président ;



PROPOSE :

Article 1 :

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire depuis le 26/09/2017. La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1er janvier 2025.

Article 2 :

La taxe de séjour est perçue au réel par les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés qui sont les suivantes :

- Palaces
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Villages de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Auberges collectives,
- Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Article 3 :

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Article 4 :

Le conseil départemental du DOUBS, par délibération en date du 26 juin 2023, a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle est recouvrée par communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs pour le compte du département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Article 5 :

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1er juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante. Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2025 :

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 025-200069565-20240611-2024_047-DE



Catégories d'hébergement	Tarif plafond REGLEMENTAIRE	Tarif CCLMHD
Palaces	Entre 0,70 € et 4,60 €	4.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Entre 0,70 € et 3,30 €	2.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	Entre 0,70 € et 2,50 €	1.75 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	Entre 0,50 € et 1,60 €	1.00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	Entre 0,30 € et 1,00 €	0.90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	Entre 0,20 € et 0,80 €	0.75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Entre 0,20 € et 0,60 €	0.55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Article 6 :

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1€ par nuit et par personne.

Article 7 :

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour. Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet. En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent leur retourner accompagné de leur règlement avant le :

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août
- avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 025-200069565-20240611-2024_047-DE

Article 8 :

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

Le Président, l'exposé entendu met au vote.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- valide l'ensemble des articles ci-dessus et notamment :

- **l'augmentation à 4.00 € du tarif fixe affecté aux « Palaces »**
- **l'augmentation à 2.00 € du tarif fixe affecté aux « hébergements classés 5 étoiles »**
- **le maintien à l'identique de tous les autres tarifs de la grille soit : fixes affectés aux hébergements classés de 1 à 4 étoiles et proportionnel pour les hébergements non classés ou en attente de classement.**

**Fait et délibéré les ans, jours et
mois susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 43
Votants : 47
Ayant donné procuration : 04
Absents/excusés : 06
Représenté : 01
Démissions :
Résultat du vote :
Pour : 47
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

**Rapport annuel du service
d'assainissement non
collectif, exercice 2023**

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 025-200069565-20240611-2024_048-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONS
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montparreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

M. C. LIETTA Vice-Président en charge de la commission « Assainissement » rappelle l'obligation de produire un rapport annuel sur la qualité du service public d'assainissement.

Il présente le rapport pour l'exercice 2023 dont chaque conseiller communautaire a été destinataire et qui est joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le rapport 2023 du service assainissement non collectif,
- Autorise le Président à signer le document et à le publier.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
suddits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 43
Votants : 47
Ayant donné procuration : 04
Absents/excusés : 06
Représenté : 01
Démissions :

Résultat du vote :
Pour : 46
Contre : 01
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

**Assainissement :
indemnité perte
d'exploitation suite aux
travaux du BO de Métabief**

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 025-200069565-20240611-2024_050-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Maipas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

M. C. LIETTA, Vice-Président en charge des affaires d'Assainissement rappelle que dans le cadre de la création du bassin d'orage de Métabief, un terrain agricole a été occupé près de 2 années pour la construction, notamment la parcelle n°25380 AC 53, située rue du Bief Rouge appartenant à M GRESARD, propriétaire exploitant, qui a accepté l'utilisation de son terrain.

La CCLMHD propose le versement d'une indemnité pour perte d'exploitation.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une voix contre des membres présents :

- Valide une indemnité de 2 000€ pour les deux années,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à son versement.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 43
Votants : 47
Ayant donné procuration : 04
Absents/excusés : 06
Représenté : 01
Démissions :
Résultat du vote :
Pour : 47
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

Réduction du temps de travail d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1^{ère} classe à temps non complet 14/35 au lieu de 25.16/35^{ème}

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17/06/2024

ID : 025-200069585-20240611-2024_051-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bols), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

M. D. POIX DAUDE, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, indique qu'un agent a formulé une demande auprès de la collectivité afin de bénéficier d'une retraite progressive à compter du 01/07/2024. Cet agent est au sein de nos effectifs depuis presque 30 ans et bénéficie depuis la fin décembre 2023, d'un temps partiel thérapeutique à hauteur de 50%. Il est dans l'intérêt de la collectivité et de l'agent de répondre favorablement à cette demande.

Les représentants du personnel ont été consultés le 24/05/2024 et ont émis un avis favorable à cette proposition.

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le temps de travail de 25.16/35^{ème} à 14/35^{ème} à compter du 01/07/2024.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide :

- **La modification du temps de travail d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1^{ère} classe de 25.16/35^{ème} à 14/35^{ème} à compter du 01/07/2024.**
- **La mise à jour du tableau des effectifs au 01/07/2024**
- **Autorise le Président à signer tous les actes en lien avec ce dossier**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsIts

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 43
Votants : 47
Ayant donné procuration : 04
Absents/excusés : 06
Représenté : 01
Démissions :
Résultat du vote :
Pour : 47
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

**Création de 2 postes
d'Agent Territorial
Spécialisé des Ecoles
Maternelles principal 2^{ème}
classe à 28/35^{ème}**

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 025-200089565-20240611-2024_055-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONS
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

M. D. POIX DAUDE Vice-Président en charge des Ressources Humaines, indique que, conformément à la communication de M. l'Inspecteur d'Académie de Besançon en date du 30/01/2024, sont prévues des ouvertures de classes dans les écoles de JOUGNE et des HÔPITAUX-NEUFS. Après consultation de Mmes les directrices, ces ouvertures concernent des classes accueillant uniquement des élèves de maternelle. Il paraît dès lors pertinent, afin de faciliter l'accueil de ces enfants, de recruter deux Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles à compter du 01/09/2024.

Les représentants du personnel ont été consultés le 24/05/2024 et ont émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la création de deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2^{ème} classe à 28/35^{ème} à compter du 01/09/2024
- Valide la mise à jour du tableau des effectifs au 01/09/2024
- Autorise le Président à signer tous les actes en lien avec ce dossier

Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscités

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 43
Votants : 47
Ayant donné procuration : 04
Absents/excusés : 06
Représenté : 01
Démissions :
Résultat du vote :
Pour : 47
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

**Renouvellement de la
convention de Délégation
de la compétence
Transports scolaires BFC
circuit 131001MP**

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 025-200069565-20240611-2024_056-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métablef), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métablef), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

M. D. BONNET, Vice-Président en charge des Affaires Scolaires, rappelle que, par délibération en date du 11/04/2023, le Conseil Communautaire avait décidé à l'unanimité de valider le renouvellement de la Convention de Délégation de Transports Scolaires de la Région Bourgogne Franche-Comté concernant le circuit 131001MP qui dessert les écoles de MOUTHE (publique et privée) et CHAUX-NEUVE, pour les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024.

Cette convention arrivant à échéance fin juillet 2024, la Région propose de la renouveler pour deux années scolaires supplémentaires, avec le versement de la somme de 43 239.40€ au titre de l'année 2024/2025. Cette somme sera réévaluée en début d'année scolaire au regard de l'évolution tarifaire applicable aux marchés de transport scolaire, sur la base du forfait déterminé pour l'année 2024/2025.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide le renouvellement de la délégation de transport scolaire BFC à la Collectivité pour le circuit 131001MP**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 43
Votants : 47
Ayant donné procuration : 04
Absents/excusés : 06
Représenté : 01
Démissions :
Résultat du vote :
Pour : 47
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

Délégué à la protection des données : avenant à la convention pour la réalisation de missions optionnelles proposées par l'ADAT

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 025-200069565-20240611-2024_058-DE

EXTRAIT DU R

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Recufoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loulelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Le Président rappelle que par délibération du 26/06/2018, la Communauté de Communes a passé une convention avec l'ADAT relative à la réalisation de missions optionnelles « délégué à la protection des données » dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Il indique que, comme précisé dans le compte-rendu du Conseil d'Administration de l'ADAT de mars 2024, la prestation RGPD évolue pour mieux accompagner dans le maintien en conformité les Collectivités au regard de cette réglementation.

Ainsi, les nouveautés 2024 apportées sont :

- La mise à disposition du logiciel MADIS pour le suivi de la mise en conformité au RGPD : formation et accompagnement sur l'utilisation de cet outil qui permet d'avoir une vue d'ensemble pour piloter la conformité au RGPD
- L'accès à des sessions de sensibilisation en visioconférence sur différents thèmes du RGPD pour améliorer la sécurisation des données personnelles
- L'accès à une base documentaire avec des actualités, des flashs infos et des modèles sur le thème de la protection des données

Notre collectivité ayant signé la convention initiale pour adhérer à la prestation de Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO « Data Protection Officer ») mutualisé proposé par l'ADAT, nous sommes invités, pour continuer à en bénéficier, à signer un avenant (en pièce-jointe) dûment complété au plus tard le 10 juillet 2024.

Pour plus de précision, tous les conseillers communautaires ont été destinataires d'une fiche explicative des nouveautés proposées avec cette nouvelle organisation de la prestation RGPD .

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 025-200069565-20240611-2024_058-DE

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **valide cet avenant,**
- **autorise le président à signer tous les documents s'y réfèrent.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 43
Votants : 47
Ayant donné procuration : 04
Absents/excusés : 06
Représenté : 01
Démissions :
Résultat du vote :
Pour : 47
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

**Aide à la création
d'hébergements
touristiques : Alpage des
granges RAGUIN**

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024



ID : 025-200069565-20240611-2024_057-DE

EXTRAIT DU R

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcalier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absente : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

M. D. MINNITI Vice-Président en charge des Affaires Economiques explique que l'Alpage des Granges Raguin, dont les propriétaires sont Élise et Sébastien PAGNIER, est un hébergement touristique de type gîte, dont la capacité d'accueil est modulable en fonction des besoins (7, 14 ou 21 personnes). En parallèle de son activité de gîte touristique, l'Alpage des Granges Raguin propose à la location des trottinettes électriques et des bouées. Il intègre également dans son offre de loisirs un Explor Games, jeu d'aventure scénarisé.

Une offre de petite restauration vient compléter les prestations de l'Alpage.

Les propriétaires du gîte ont constaté un essor de la pratique de randonnée pédestre et VTT, favorisé par la proximité du sentier du GR. Le gîte étant actuellement davantage adapté à l'accueil de groupes, M. et Mme PAGNIER souhaitent faire évoluer l'offre d'hébergements pour l'adapter davantage à la pratique de l'itinérance. Pour cela, ils ont en projet les éléments suivants :

- Installation de deux cabanes de deux couchages pour l'accueil des randonneurs itinérants ;
- Adaptation du studio PMR pour le rendre compatible avec l'itinérance ;
- Agrandissement de la citerne permettant la création de sanitaires dédiés à l'accueil itinérant ;
- Une extension de la cuisine existante pour la restauration.

Le projet prévoit l'installation de deux champs de capteurs solaires, un thermique et un photovoltaïque (production d'eau chaude sanitaire et une partie du chauffage).

Afin de bénéficier d'un appui financier dans le cadre de l'aide aux hébergements touristiques, les propriétaires ont adressé le 4 mars 2024 une demande de subvention à la CCLMHD.

M. Sébastien PAGNIER, sur invitation de la Commission Économie et Agriculture du 21 mai 2024, a présenté le projet devant les membres présents. Le montant estimé des travaux est de 400 500 €. Les membres de la Commission ont validé l'éligibilité du projet au vu du règlement d'intervention de la CCLMHD, prévoyant un plafond de financement des travaux de 100 000 euros et une subvention

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 025-200069565-20240611-2024_057-DE

de 10% du montant retenu des travaux. Pour ce projet, le montant de la subvention est donc estimé à 10 000 € (sous réserve du respect du règlement d'intervention et de la présentation des pièces et justificatifs demandés).

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide d'attribuer une subvention de 10 000 euros à M. et Mme PAGNIER, propriétaires de l'Alpage des Granges Raguin,**
- **autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires au versement de cette aide.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 43
Votants : 47
Ayant donné procuration : 04
Absents/excusés : 06
Représenté : 01
Démissions :

Résultat du vote :
Pour : 47
Contre : 00
Blancs et nuls : 00
Abstention : 00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération

**EPF : nomination d'un
nouveau représentant
suppléant**

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 025-200069565-20240611-2024_062-DE

EXTRAIT DU R
des DELIBERATIONS du CONS
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateiblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAWLAK Laurette (La planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAIMAY Stéphane.

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. LACROIX Hervé (Métabief), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochejean).

Le Président SAILLARD rappelle que lors du conseil communautaire du 28 juillet 2020 il avait été décidé de nommer M. JY. BOUVERET comme représentant titulaire à l'EPF et comme suppléant M. G. MARANDIN.

Depuis son départ, M. G. MARANDIN n'a pas été remplacé et le Président indique qu'il est nécessaire de le remplacer.

M. G. DEQUE étant le seul élu à avoir fait acte de candidature, il propose de le nommer représentant suppléant.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide la nomination de Mr G. DEQUE comme représentant suppléant à l'EPF et confirme M. JY BOUVERET comme titulaire.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 18/06/2024
 Reçu en préfecture le 18/06/2024
 Publiée le 18/06/2024

ID : 025-200069565-20240611-2024_054-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT
 DOUBS
 RONDISSEMENT
 PONTARLIER

Nombre de membres
 Po : 49
 Vo : 43
 Vt : 17

Préprocuration : 04
 Procuration : 06
 Absentéisme : 01

Départements :
 Pour : 47
 Contre : 00
 Blancs et nuls : 00
 Absentéisme : 00

**EXTRAIT DU REGISTRE
 des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
 DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
 DOUBS**

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 18h00, le Conseil de la Communauté Réglementaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallées à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Vallées), M. MANANT Didier (Grey et Maison du Bœuf), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bœufs), M. BOURGEOIS DR DESSUS Roland (Charbonnières), M. BOUQUET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Foucault-Messon Neuve), M. LONCHAUET Richard (Ossin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Gertrude, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAVLAK Laurette (La parolle), M. MIRONDOT Lubovic, Mme CHOUFFRE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruxet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFF Claude (Les Fourgs), M. HERMANDEZ Didier (Les Grangeottes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDE Claude (Les Pennes), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longerettes Mont d'Or), M. LIETTA Claude, M. BROCCARD Jacques (Mabousson), M. THERY Jean Bernard (Mages), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Mabousson), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montpreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBILON Albert (Mouthe), M. FAVRE Michel (Oye et Paillet), Mme TODSCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVIET Jean-Yves (Reaulet), M. POURCELOT Jean-Marie (Remony, Boujeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochefran), Mme PRETRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Laci), M. COQUIARD Frank (Sarragoles), M. POPULAIRE Sébastien (Troulton et Louvels).

Autres présents : M. PETTE Gilles, M. DENAMAY Stéphane.

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Paillet), M. PENZES Eric (Rochefran).

Absents : M. LACROIX Hervé (Mabousson), M. FIEVET Sylvain (Rochefran).

Procuration : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Gertrude (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAVRE Michel (Oye et Paillet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochefran).

**Suppression de 2 postes
 d'Agent Territorial Spécialisé
 des Ecoles Maternelles
 principal 2^{ème} classe à
 14.08/35^{ème} et 14.35/35^{ème} et
 création d'un poste d'Agent
 Territorial Spécialisé des
 Ecoles Maternelles à 28/35^{ème}**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

M. D. POIX DAUDE Vice-Président en charge des finances, indique que par délibération en date du 03/10/2023, avait été créé un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 14.08/35^{ème} afin de compléter le temps de travail d'ATSEM à 14.35/35^{ème}. Qu'il s'avère que le contrat qui lie cette dernière à la collectivité prend fin au 31/08/2024 et qu'elle ne souhaite pas le renouveler en raison d'une réorientation professionnelle. La personne recrutée à la rentrée 2023 afin de compléter ce poste, souhaiterait bénéficier d'une augmentation de son temps de travail. Cet agent dominant satisfaction dans l'exercice de ses missions, il paraît opportun de réserver une suite favorable à cette demande et de fusionner les deux postes à 14.08 et 14.35/35^{ème} en un poste à 28/35^{ème} à compter du 01/09/2024. Les représentants du personnel ont été consultés le 24/05/2024 et ont émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la suppression de deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2^{ème} classe à 14.08/35^{ème} et 14.35/35^{ème} à compter du 01/09/2024,
- Valide la mise à jour du tableau des effectifs au 01/09/2024.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
 Pour copie certifiée conforme
 Le Président,
 J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
DOUBS
ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres	49
In exercice	49
Présents	25
Excusés	47
Votants	43
Votants donné procuration	04
Abstentions	06
Abstentions/absentés	06
Abstentions	01
Démissions	
Renouvellement du vote	
Pour	46
Contre	00
Blancs et nuls	00
Abstention	01

Date de la convocation
04/06/2024

Objet de la délibération
Tableau des subventions
2024 : demandes
complémentaires

M. J-B THERY Vice-Président en charge des affaires culturelles rappelle que lors du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2024, a été validé le tableau de bord des subventions aux associations pour l'année 2024.

A posteriori, la Communauté de Communes a reçu de nouvelles demandes de la part :

- De la Maison de la Réserve : pour subvention exceptionnelle d'un montant de 14000€.
- De Haut Doubs Solidaire pour l'organisation du Téléthon à Labergement Sainte Marie : pour un montant de 250 €
- De ASNI Chaux-Neuve pour le Grand prix d'été de combiné nordique : pour un montant de 7 000 €.
- Du Disc Golf pour les championnats de France de disc golf à la Coupe aux Fourgs : pour un montant de 700 €.
- Du Festival Lyrique de Montperreux : pour un montant de 4 000 €.

Le montant total de ces demandes s'élève à 25 950 €, il sera déduit de la rubrique « Subventions non affectées » justement prévue pour les dossiers retardataires.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix d'abstention des membres présents :

- autorise l'attribution de ces subventions.

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'en DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 18h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières à Labergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedou), M. MINNITI Didier (Brey et Maison de Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Charbonnais), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourellet-Maison Neuve), M. LONCHAMPET Richard (Gélin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Germaine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER PAULY Laurette (La Perrière), M. MARQUOT Ludovic, Mme GILBERT Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAILHOT Jérôme (Le Cranzet), M. BELOT Roger, Mme BOUTE-LESCOFF Claude (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Garçantes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Neufs), M. GANDRE Claude (Les Portiers), M. JACQUEMIN VERGUEZ Claude (Longevilles Mont Oly), M. DEQUE Gérard, M. BROCARD Jacques (Mabussot), M. THIERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Claude, Mme JURCEVIC Lucie (Makabien), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Moutin), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. BOUVIERET Jean-Yves (Recatez), M. POURCELOT Jean-Marie (Remorcy Boujeons), Mme SCHIAVONI Florence (Rochefran), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Paul), M. COQUIARD Franck (Sarrageons), M. POPULAIRE Sébastien (Fouillon et Louleux).

Autres présents : M. PETTE Gilles, M. DEMAMAY Stéphane

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochefran).

Absents : M. LACROIX Hervé (Makabien), M. FEVET Sylvain (Rondelotane).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Germaine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVONI Florence (Rochefran).

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme
Le Président,
J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
DOUBS
ARRONDISSEMENT
PONTAILLER

Nombre de membres	48
En exercice : 48	
Présents : 25	
Absents : 47	
Votants : 43	
Présent donné procuration : 04	
Représentés/absentés : 05	
Représentés : 01	
Représentés/absentés :	
Présent du vote :	
Pour : 47	
Contre : 00	
Blancs et nuls : 00	
Absention : 00	

Date de la convocation
04/06/2024

Objet de la délibération
Outil de communication
ILLIPMAP : participation
des communes

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 18h00, le Conseil de la Communauté
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Valtières à
Labergement Saint-Maire, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LETTA

Présente : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Valtières), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du
Bos), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bos), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland
(Chapelle), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourciler
Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gellin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-
TRILLARD Gertrude, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme
PAGNIER PAVLUK Laurette (La plaine), M. MARROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique,
Mme TRIBAILLE Marie-Hélène (Labergement Saint-Maire), M. MAROT Jérôme (Le Couze),
M. BELOT Roger, Mme BILLETSCOFFT Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier
(Les Gargennes), M. BOREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hélieux Neufs), M. POIX
Lucas (Les Hélieux Neufs), M. GUYON Claude (Les Fontès), M. JACQUERIN VERGLET
Claude (Langèves Mont Ory), M. LETTA Claude, M. BROCARD Jacques (Mabousson), M.
THERY Jean Bernard (Maspas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Maboussin), M.
BARONUX Jean-Luc, M. PERE Michel (Montberrand), M. PERDIN Daniel, Mme BERTHET
Sylvia, M. LETOUBLON Albert (Mourie), M. FAVRE Michel (Oye et Palat), Mme TODESCHINI
Patricia (Prelis Chaux), M. BOUVIERT Jean-Yves (Recloux), M. POURCELOT Jean-Marie
(Ranney Boujeons), Mme SCHIAVONI Florence (Rochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint
Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Laci), M. COQUIARD Franck (Sarragoles), M.
POPULAIRE Sébastien (Toulon et Loudeuil).

Autres présents : M. PETTE Gilles, M. DEMANAY Stéphane.

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs),
PELLEGRIN Sylvain (Oye et Palat), M. PENZES Eric (Rochejean).

Absents : M. LACROIX Hervé (Maboussin), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-
TRILLARD Gertrude (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT
Roger (Les Fourgs), PELLEGRIN Sylvain ayant donné procuration à M. FAVRE Michel (Oye et
Palat), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVONI Florence (Rochejean).

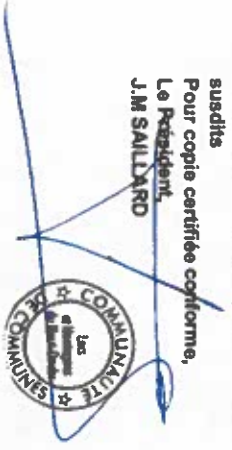
M. JB THERY, Vice-Président en charge des affaires culturelles rappelle que par décision
n°2024_001 en date du 20 février 2024, le Président a décidé de souscrire un abonnement
mutualisé, avec les Communes qui le souhaitent, auprès de la Société ILLIPMAP en vue de se doter
d'un outil de communication instantané à destination des habitants du territoire.

Ainsi, il est proposé de faire participer chaque commune adhérente à hauteur de 90 € par an sur un
abonnement annuel de 2 700 €. Cette participation interviendra au compte 70875 « remboursement
de frais par les communes membres du groupement ».

Afin d'appliquer cette décision, chaque commune bénéficiant de ce service devra à son tour prendre
une délibération en ce sens en indiquant que la participation de 90 € interviendra au compte 62876
« remboursement de frais au Groupement de rattachement ».

*Le Conseil Communal, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des
membres présents, approuve la participation des communes adhérentes à cet abonnement
mutualisé.*

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18/06/2024
ID : 025-2000699565-20240611-2024_048-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DOUBS
ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres	à l'exercice : 49
Présents	43
Excusés	47
Y ont donné procuration :	04
Abstention :	00
Blancs et nuls :	00
Abstention :	00

Date de la convocation
04/06/2024

Objet de la délibération
Rapport annuel du service
d'assainissement collectif,
exercice 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Valtières à
Labergement Salins Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. Claude LIETTA

Présente : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Valtières), M. MINNIT Dikler (Brey et Maison du
Bos), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bos), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland
(Chatehain), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Foucailler
Maison Neuve), M. LONCHAMPT Richard (Gélin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-
TRULLARD Géraldine, Mme WALTZER Aurélie, M. FOIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme
PAGNIER PAVLAK Laurette (La plaine), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique,
Mme TRIVAILLE Marie-Hélène (Labergement Salins Marie), M. MAILROT Jérôme (Le Crucet),
M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fours), M. HERNANDEZ Dikler
(Les Gargettes), M. SOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX
Louis (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Fontaines), M. JACQUEMIN VERGNET
Claude (Longepierre Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Les Fontaines), M. BROCARD Jacques (Mehabien), M.
THERY Jean Bernard (Mehabien), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lude (Mehabien), M.
BARNOUX Jean-Luc, M. PERE Michel (Montberron), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET
Sylvie, M. LETOUBON Albert (Labour), M. FAVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI
Patricia (Petite Chaux), M. BOUVIER Jean-Yves (Reculet), M. FOURCELOT Jean-Marie
(Remors), Bouquetin Mme SCHIVON Florence (Frochejean), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint
André), Mme FRODAN Patricia (Saint Point Lacs), M. COUDARD Franck (Sarrageol), M.
POPULAIRE Sébastien (Foulaon et Louvain).

Autre(s) absent(s) : M. PETTE Gilles, M. DEMAINVY Stéphanie.

Excusés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fours),
PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Frochejean).

Avertis : M. LACROIX Hervé (Mehabien), M. FEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procuration(s) : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-
TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT
Roger (Les Fours), M. PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAVRE Michel (Oye
et Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIVON Florence (Frochejean).

M. C. LIETTA Vice-Président en charge de la commission « Assainissement » rappelle l'obligation
de produire un rapport annuel sur la qualité du service public d'assainissement.
Il présente le rapport pour l'exercice 2023 dont chaque conseiller communal a été destinataire
et qui est joint à la présente délibération.

Le Conseil Communal, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des
membres présents :

- Valide le rapport 2023 du service assainissement collectif,
- Autorise le Président à signer le document et à le publier.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président
J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres	n exercice : 49
Horum :	25
réservés :	43
Admissibles :	47
Ayant donné procuration :	04
Abstentionnaires :	05
Représentés :	01
Démissions :	
Restant du vote :	
Pour :	47
Contre :	00
Blancs et nuls :	00
Abstention :	00

Date de la convocation

04/06/2024

Objet de la délibération
Création de 2 postes
d'Agent Territorial
Spécialisés des Ecoles
Maternelles principal 2ème
classe à 14/35ème

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

Séance du 11 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Valières à
L'abergement Sainte Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaires de séance : M. Claude LIETTA

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Valières), M. MINNITI Didier (Bey et Maison du
Bois), Mme GREUSSARD Etienne (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT BÉSSUS Roland
(Charabanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Foucault
Maison Neuve), M. LONCHAUPT Richard (Saint), M. MOREL Michel (Mme TISSOT-
TRULLARD Gérard), Mme VIAL TZER Aurea, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme
PAGNIER PAVIAUX Laurette (La parne), M. NIROUROT Ludovic, Mme CHOUFFRE Angélique,
Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (L'abergement Sainte Marie), M. MAILROT Jérôme (Le Couzai),
M. BELOT Roger, Mme BUILLE-LESCOFF Claudine (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier
(Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX
Louis (Les Hôpitaux Neufs), M. GINORE Claude (Les Perthes), M. JACQUEMIN VERGUET
Claude (Longvillies Mont d'Oy), M. LIETTA Claude, M. BROCCARD Jacques (Méthuisson), M.
THERY Jean Bernard (Melpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie (Méthuisson), M.
BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montparreau), M. PERRIN Daniel, Mme BERTHET
Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mouthe), M. FAVRE Michel (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI
Patricia (Patis Chaux), M. BOUVRET Jean-Yves (Rocotz), M. POURCELOT Jean-Marie
(Remorsy Bouleaux), Mme SCHIAVON Florence (Rochefort), Mme PELLETRE Brigitte (Saint
Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Paul), M. COQUARD Franck (Sainpierre), M.
POPUAIRE Sébastien (Troisfont et Louvel).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. DEMAMAY Stéphane.

Excusés : M. GALLUOT Jean-Baptiste (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs),
PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. PENZES Eric (Rochefort).

Absents : M. LACROIX Hervé (Méthuisson), M. FIEVET Sylvain (Rondodentaine).

Procurations : M. GALLUOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-
TRULLARD Géraldine (Jougne), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT
Roger (Les Fourgs), PELLEGRINI Sylvain ayant donné procuration à M. FAVRE Michel (Oye et
Pallet), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochefort).

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires
relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont
créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

M. D. POIX DAUDE, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, indique qu'en raison
d'un arrêt maladie et de la reprise du travail à temps partiel thérapeutique d'une ATSEM à l'école
d'OYE ET PALLET en décembre 2023, la collectivité s'est vue dans l'obligation de pallier ce temps
d'absence, via le service intérim du CDG25, depuis la rentrée 2023. Cet agent contractuel ayant
réussi le concours d'ATSEM session 2024 et donnant pleine satisfaction dans l'exercice de ses
missions, il est de l'intérêt de la Collectivité et de l'intéressée de prolonger notre collaboration en lui
proposant de pérenniser sa situation au sein de nos effectifs par une titularisation sur un poste
d'Agent Territorial Spécialisés des Ecoles Maternelles à 14/35ème à compter du 01/07/2024.

Il indique en outre que, conformément à la communication de M. l'inspecteur d'Académie de
Besançon en date du 30/01/2024, une ouverture de classe aura lieu à l'école de LABERGEMENT
STE MARIE à la rentrée 2024/2025. Après consultation de M. le directeur d'école, il s'avère que la
nouvelle classe créée accueillera des enfants en niveaux partagés de grande section et de cours
préparatoire. Afin de faciliter l'accueil de ces élèves, il est proposé de créer un poste d'Agent
Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à 14/35ème, à compter du 01/07/2024.
Les représentants du personnel ont été consultés le 24/05/2024 et ont émis un avis favorable à
cette proposition.

01

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la création de deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2^{ème} classe à 14/35^{ème} à compter du 01/07/2024,
- Valide la mise à jour du tableau des effectifs au 01/07/2024,
- Autorise le Président à signer tous les actes en lien avec ce dossier

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT
 DOUBS
 ARRONDISSEMENT
 PONTARLIER

Nombre de membres	48
In exercice :	25
Partants :	47
Retenus :	43
Yant donné procuration :	04
Abstentionnaires :	06
Représentés :	01
Démissions :	
Réquisit du vote :	
Pour :	47
Contre :	00
Blancs et nuls :	00
Abstention :	00

Date de la convocation
 04/06/2024

Objet de la délibération
 Suppression d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1^{ère} classe et création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2^{ème} classe à 28/35^{ème}

**EXTRAIT DU REGISTRE
 des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
 DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
 DOUBS**

Séance du 11 juin 2024

L'un DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le 11 juin à 19h00, le Conseil de la Communauté Réglementaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Valtières à Laigneville Saint-Martin, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Valtières), M. MANNINI Didier (Grey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chambeno), M. BONNET Dominique (Cœur Neuf), M. ROUSSELET Camille (Fourcailler Maison Neuf), M. LONCHAMPT Richard (Gelin), M. MOREL Michel, Mme TISSOT-TRULLARD Gérardine, Mme WALTZER Aurélie, M. POIX-DAUDE Denis (Jeuppa), Mme PACIFIER PAULINE Lucrèce (La plaine), M. MARQUOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIVAILLE Made-Hélène (Labeignerre Saint-Martin), M. MAÏROT Jérôme (La Courcelle), M. BELOT Roger, Mme BILLETSCOPFF Claudine (Les Fourgs), M. HERVANDERZ Didier (Les Gergettes), M. BOREAU Xavier, M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Neufs), M. GRONDE Charles (Les Fontaines), M. JACQUENIN VERGNET THIERY Jean Bernard (Malsp), M. LETTIA Charles, M. BROCARD Jacques (Malsp), M. BARDONX Jean-Luc, M. PERE Michel (Montmoreau), M. FERRIN Daniel, Mme BERTHET Sylvie, M. LETOUBLON Albert (Mourte), M. FAVRE Michel (Oye et Palau), Mme TODSCHINI Patricia (Petite Chau), M. BOUVERET Jean-Yves (Rochefort), M. POURCELOT Jean-Marie (Renovey Bougeons), Mme SCHIAVON Florence (Rochefort), Mme PRÉTRIE Brigitte (Saint Antoine), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUILLARD Frank (Sarrignes), M. POPULAIRE Sébastien (Trouillon et Louléty).

Autres présents : M. PETTE Gilles, M. DEMANAY Stéphane.

Ecartés : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jeuppa), M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), PELLEGRIN Sylvain (Oye et Palau), M. PENZES Eric (Rochefort).

Absents : M. LACROIX Hervé (Malsp), M. FIEVET Sylvain (Fondelotzain).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Gérardine (Jeuppa), M. MERCIER Jean-Luc ayant donné procuration à M. BELOT Roger (Les Fourgs), PELLEGRIN Sylvain ayant donné procuration à M. FAVRE Michel (Oye et Palau), M. PENZES Eric ayant donné procuration à Mme SCHIAVON Florence (Rochefort).

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

M. D. POIX DAUDE, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, indique qu'à la suite du départ en retraite de l'ATSEM à l'école de CHAPELLE DES BOIS en 2021, un agent contractuel a été recruté.

Cet agent ayant réussi le concours d'ATSEM session 2024 et donnant entière satisfaction dans l'exercice des missions qui lui sont confiées, il y a lieu de procéder à sa stégialisation. Néanmoins, le poste sur lequel elle est positionnée ne correspondant pas au grade de concours, il convient de supprimer le poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 28/35^{ème} et de créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 28/35^{ème}.

Les représentants du personnel ont été consultés le 24/05/2024 et ont émis un avis favorable à cette proposition.

OK

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Vaiide la suppression d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1^{ère} classe à 28/35^{ème} à compter du 01/07/2024.**
- **Vaiide la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2^{ème} classe à 28/35^{ème} à compter du 01/07/2024.**
- **Vaiide la mise à jour du tableau des effectifs au 01/07/2024**
- **Autorise le Président à signer tous les actes en lien avec ce dossier.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme.

**Le Président,
J.M SAILLARD**

